

faute de avoir le 17. La propriété le change la
de me l'eyes copropriétaire

Il ressort que le projet de modification du
PLU n° 1 soumis à enquête publique
porte le même numéro que la modification
n° 1 (consultation du public) pour laquelle
un contentieux est en cours.

Il avait été décidé que cette modification
porterait le n° 4 puisque une nouvelle modification
simplifiée n° 3 était en cours.

Ce dossier est donc attaché d'un vice de
procédure qui doit être levé sous peine
d'un nouveau contentieux.

de me l'eyes.